

PROCEDURE D'ACQUISITION (1^{RE} DEMANDE) OU DE RENOUVELLEMENT DES CARTES DE PARKING « ÉTUDIANTS 2020-2021 »

Cette procédure est applicable uniquement pour les étudiants inscrits en :

- Pharmacie : 2, 3, 4, 5 et 6^o année Pharmacie.
- Ingénierie de la Santé : L2, L3, M1 et M2
- Œnologie : 1^{re} et 2^{ème} année
- Audioprothèse : 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} année
- Nutrition Sciences des Aliments : M1 et M2
- Sciences des Médicaments et des Produits de Santé : M1 et M2
- Licence Professionnelle

Il n'est délivré aucune carte aux étudiants en PASS

TRES IMPORTANT

Conformément à l'art. 2, en achetant la carte de parking étudiant de la Faculté de Pharmacie, **l'utilisateur fait l'acquisition d'un droit d'accès dans la limite des places disponibles.**

Le formulaire de demande (disponible en téléchargement sur la page Inscriptions/Réinscriptions) est à remplir et à nous retourner, uniquement à partir du 24 août 2020, accompagné de :

- la copie du **certificat de scolarité 2020-2021**
- si **1^{re} demande**, un chèque de **16,00 € à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UM**
- si **renouvellement**, un chèque de **5,50 € à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UM**

Prière de déposer le tout dans une enveloppe fermée dans la boîte prévue à cet effet à la Loge (bâtiment A RdC).

Les cartes seront traitées dans un délai de 72h maximum.

A l'attention des premières demandes : dès que votre carte sera activée, vous serez prévenus par mail pour venir la récupérer à la loge **les mercredis et vendredis.**